

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 75-2247/SG/IAM portant autorisation de loterie au profit des œuvres sociales du. Lion's .Club, à Djibouti.

n° 75-2247/SG/IAM

Ministère

MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DES AFFAIRES MUSUL-
MANS

Date de publication

4 décembre 1975

Numéro JO

n° 24 du 26/12/1975

Date du numéro

26 décembre 1975

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Le Président de Association du Lion's Club International de Djibouti est autorisé à organiser une tombola de dix mille (10 000) billets de deux cents (200) francs l'un, dont le produit sera exclusivement affecté aux œuvres de cette Association. Art. 2. —Le tirage aura lieu le lundi 8 mars 1976. Art. 3. —Le contrôle de la loterie sera assuré par une Commission comprenant: Le chef du service des Affaires Administratives ou sonremplacant. Membres : Le Trésorier-Payeur général du Territoire ou son remplaçant, Le Président du Lion's Club ou son remplaçant.